

## Conclusion: défis et perspectives

Bernadette Madeuf\*

L'EXERCICE dans lequel nous nous sommes lancés n'est pas de ceux qui permettent aux chercheurs de produire une conclusion scientifique positive « nous avons montré, nous avons mesuré, l'hypothèse que nous avons émise est corroborée, ou au contraire les tests nous permettent de rejeter... ». Plutôt qu'une clôture appelée par les développements précédents, la conclusion ne saurait être qu'une ouverture. Néanmoins, tant de questions ont été et restent posées que cette conclusion ne peut davantage consister dans un catalogue de questions en suspens, ce qui ne pourrait être satisfaisant. Le statut de ces réflexions de conclusion sera aussi « problématique » que l'a été notre travail collectif, en fragile équilibre entre le dialogue interdisciplinaire et l'appréhension d'un processus non seulement à dimensions multiples, ce qui est aujourd'hui chose acquise, mais aussi et surtout processus en mouvement... Et notre travail, comme celui des autres analystes de ce processus, ne peut être que *work in progress*.

Le défi était double: d'une part organiser le dialogue, au-delà des coupures disciplinaires académiques entre sciences sociales (ces filles émancipées des sciences morales, plus souvent en position de rivalité que de coopération), et de l'autre répondre à la question « peut-on mesurer la mondialisation? ». Non seulement chaque défi comporte ses difficultés intrinsèques, mais ces défis ont en quelque sorte interagi l'un avec l'autre. Ainsi le premier, le dialogue interdisciplinaire, ou du moins la volonté constante qui l'a animé, conduit à mettre en question la légitimité de la mesure cardinale ou quantitative d'un phénomène multidimensionnel dont l'une des dimensions, la dimension économique, serait nécessairement favorisée. Le danger est ainsi de considérer que la mesure de la mondialisation dans l'ordre économique soit la mesure de toute la mondialisation. Or si l'économie se veut et se doit d'être science du mesurable, toute réalité économique ne se donne pas d'emblée comme mesurable, ce qui implique que la mesure soit une opération de construction sur le réel. En outre, la mesure économique d'un phénomène n'épuise pas la ou les signification(s) de ce phénomène dans l'ordre anthropologique, juridique, historique, etc. Par conséquent, en supposant même que « la mesure de la mondialisation » soit possible, cette mesure ne peut se substituer à l'analyse compréhensive de la mondialisation.

En ce qui concerne le second défi, la réponse ne peut donc pas être univoque. Non seulement parce que cette mesure suppose la définition d'un objet circonscrit, et que précisément ce n'est pas le cas de la mondialisation. Mais aussi parce que, au-delà des enjeux qu'implique toute mesure en sciences sociales – la construction de l'objet et de l'instrument de mesure, le pourquoi de la mesure (pour qui et dans quel but<sup>1</sup>?) –, dans le cas de la mon-

\* Économiste, professeur des universités, UFR SEGMI (Sciences économiques, gestion, mathématiques, informatique, économiX) (UMR 7166), université de Paris X Nanterre, MADEUFB@aol.com

1. Comme l'origine étymologique du terme statistique le prouve, la mesure dans le champ social a partie liée avec le pouvoir, pouvoir de lever l'impôt, ou pouvoir de lever des troupes.

dialisation, l'exercice provoque des questions qui se répercutent sur la définition même de l'objet (mondialisation, mondialité, mondialisme, « globalisation », « glocalisation »). Cela ne doit pas surprendre.

En effet, si la quantification qui précède la mesure<sup>2</sup> représente la traduction d'un phénomène depuis un espace de significations vers un autre, il est indispensable que la première lecture du phénomène soit clairement fondée : quel que soit le système référent de représentation initiale, cette représentation ne peut être « spontanée », « empirique », « innocente », « a-historique ». Le système référent initial exige autant de clarté que le système quantitatif de la mesure. Et c'est là ce que le travail interdisciplinaire a produit son résultat le plus net.

Ainsi, la remise en cause des cadres de définition de la mesure, des instruments de mesure, des cadres territoriaux nationaux au profit des « espaces frontières », « régions », « réseaux d'appartenance et d'organisation » montre que la tentative de mesure de la mondialisation ne peut ni se limiter à celle des flux « internationaux », ni mesurer ces flux comme si la mondialisation ne les changeait pas, dans leur nature même.

Encore aujourd'hui, en ce qui concerne la mesure des flux internationaux, le cadre demeure par définition de type interétatique, qu'il s'agisse de commerce ou de flux financiers ; or la mesure d'une activité « mondiale », ou globale, entraîne des difficultés intrinsèques lorsqu'on s'en tient aux indicateurs classiques. Plus généralement, la mesure de l'impact de la mondialisation (sur la production, ou sur les termes de l'échange commercial) montre qu'il y a plus et autre chose que des flux « internationaux » ou « interétatiques ». Ou encore, pour le dire autrement, ces flux produisent une réalité différente de ce qui est ordinairement compris comme économie internationale.

La mondialisation ne consiste pas seulement dans le renforcement des relations internationales qui relient les espaces économiques, politiques, les uns aux autres, même si ce renforce-

ment s'accompagne de changements structurels, par exemple l'accroissement de l'interdépendance entre territoires, auquel cas il se peut qu'un seuil qualitatif soit franchi. La mondialisation consiste aussi dans les transformations internes des espaces nationaux. Ce qui transparait dans le passage d'une « contrainte externe », autrefois conçue et imposée en termes d'équilibres des créances et dettes de chaque espace économique national, à des contraintes internalisées qui modifient le fonctionnement interne des économies territoriales. Il s'agit ici de changements structurels de différents ordres, relatifs tant au partage entre secteur public et privé, qu'à la libéralisation des marchés et à la généralisation de la norme de compétitivité, qu'aux critères de la redistribution sociale, de la flexibilité du marché du travail, ou des règles de rentabilité imposée par la financiarisation de l'économie, pour ne prendre que quelques exemples. Toutes transformations structurelles qui se justifient par la mise en concurrence des systèmes sociaux, à l'échelle nationale ainsi que celle des économies régionales ou locales, ce que traduit efficacement la notion d'« attractivité des territoires ».

Dès lors, on peut se demander si compte tenu du caractère à la fois multidimensionnel et en mouvement de la mondialisation, toute mesure « de » la mondialisation ne se révèle pas être en fait mesure « dans » la mondialisation. Ce qui serait un constat paradoxal, mais non sans lien avec un des résultats issus des débats interdisciplinaires, objectif du premier défi.

La présentation des articles, bien que regroupés et articulés en thèmes qui n'appartiennent pas strictement à une discipline, ne rend pas justice à la richesse de nos débats. Et l'ensemble peut donner l'impression d'un kaléidoscope. La présentation est, en effet, nécessairement linéaire, et les différentes contributions relèvent chacune sans conteste d'une discipline repérable. Si une seule est cosignée par des auteurs originaires de disciplines différentes, les lectures croisées ont été systématiques. Sans entrer dans la « fabrique » interdisciplinaire<sup>3</sup> de notre groupe de recherche, rappelons que chaque séance de travail, chaque discussion de texte intermédiaire ou de contribution finale ont délibérément été organisées de sorte à stimuler les échanges interdisciplinaires, c'est-à-dire pour produire ce que, faute de mieux, on nommera le questionnement critique croisé, la déconstruction des concepts, la recherche métathéorique de notions partagées, ou en résonance, ou harmoniques.

L'une des caractéristiques les plus notables de l'exercice interdisciplinaire est qu'il est plutôt

2. Voir Desrosières A., 2006, *From Cournot to Public Policy Evaluation: Paradoxes and Controversies Involving Quantification*, Cournot Centre for Economics Studies, Prisme n° 7, avril

3. Existe-t-il une technique éprouvée de l'interdisciplinarité, qui ne soit pas vue comme le développement de vues parallèles ou contradictoires ? ou faut-il à chaque fois, en fonction de la question considérée, inventer les moyens de l'échange ?

inconfortable ou «déstabilisant»; plus efficace dans la remise en cause des concepts, des imaginaires, des idéologies et des discours, aussi théoriquement fondés qu'ils paraissent aux protagonistes, que dans la production de nouvelles conceptualisations. Mais doit-on s'en étonner? Après tout, chaque champ disciplinaire est historiquement construit, de l'intérieur comme communauté d'experts partageant un même paradigme, ou à l'inverse s'opposant autour de paradigmes concurrents, tandis qu'à l'extérieur chaque communauté vise à se différencier et à séparer son propre champ des autres champs. Et chaque chercheur sait ce qu'il peut lui en coûter de traverser ces frontières invisibles, s'il est surpris à glaner, marauder, braconner, sur des territoires qui ne sont pas ceux de sa tribu, ou pire encore à importer frauduleusement des concepts non grata. Pourtant, les démarches parallèles, la pratique assumée de l'analogie, en dépit du discrédit et de l'opprobre en lesquels elles sont tenues, peuvent s'avérer fructueuses.

Ainsi, nos échanges interdisciplinaires ont permis de révéler un certain nombre de thèmes transversaux ou de notions partagées. En fait, plus que de thèmes ou notions, devrions nous parler de configurations thématiques qui se retrouvent d'un champ disciplinaire à l'autre. Celles-ci permettant de donner sens à la «multi-dimensionnalité» de la mondialisation. La «multi-dimensionnalité» en question ne doit pas, ou pas seulement, être considérée comme la possibilité de multiplier les points de vue ou les éclairages, ce qui en soi n'a rien d'original, tout phénomène social étant candidat à cette multiplicité (voir la famille, la technique, la religion, etc.) mais plutôt comme la potentialité d'effets dans de multiples registres de l'activité humaine et des organisations sociales, certains effets étant réalisés, d'autres encore virtuels<sup>4</sup>.

Trois grandes configurations thématiques principales émergent; elles partagent la dualité comme caractéristique et la capacité d'englober des questions disjointes évoquées dans les différents chapitres.

La première configuration thématique transversale oppose les structures en réseaux aux territoires, une opposition développée à l'origine par les géographes, reprise par les économistes et les sociologues, qui permet de décliner deux métriques, l'une réticulaire et l'autre territoriale<sup>5</sup>. La première concerne les acteurs susceptibles de mettre en œuvre des stratégies dans lesquelles la localisation est un des paramètres

de décision (le lieu n'est pas totalement contraint pour les activités des firmes globales, comme pour celles des ONG) ou des acteurs qui peuvent tirer avantage de la multilocalisation dans l'espace mondial (réseau des peuples autochtones...); la seconde convient aux collectivités spatialement circonscrites, pour lesquelles le rattachement au lieu fait partie de leur définition même (villes, espaces politiques). Ce qui bien sûr n'exclut pas l'idée que ces collectivités puissent elles-mêmes constituer ou entrer dans des réseaux (le réseau des métropoles mondiales) et mettre en œuvre d'autres solidarités que celles de l'appartenance au même lieu.

L'opposition réseau/territoire transforme non seulement le lien des acteurs à l'espace, en modifiant la notion de contiguïté dans l'espace et le temps: la proximité spatiale devient moins significative que la proximité organisationnelle, et la connectivité des lieux renvoie à l'intensité des liens. Cette opposition se traduit également par un changement dans les modalités d'«appartenance». Celles-ci peuvent se démultiplier (pour l'individu ou le groupe ou l'organisation) et provoquer des tensions ou contradictions d'intérêt entre appartenances.

Néanmoins, la relation réseau/territoire n'est pas que d'opposition, elle est aussi de complémentarité: c'est ainsi que la participation des territoires à la mondialisation dépend de leur intégration dans des réseaux. Et même si l'intégration aux réseaux n'est pas exempte d'inégalités (il n'y a pas nécessairement d'équivalence entre les nœuds du réseau au sein du maillage) mieux vaut l'intégration que la marginalisation. La dualité réseau/territoire s'illustre aussi du cas des frontières: dans une optique territoriale, les frontières séparent; avec le réseau la frontière spatiale perd de son sens et s'efface devant la mobilisation de solidarité réticulaire.

Mais c'est aussi la dissociation des types d'espaces que la thématique réseau/territoire permet de comprendre. En effet, la mondialisation se traduit par le non recouvrement des espaces politique, économique et culturel associés à la souveraineté politique des États. Certes ce recouvrement ne se vérifie pas systématique-

4. «Phénomène social total», au sens de M. Mauss, galvaudé et tombé aujourd'hui dans le langage commun, voir «Coupe du Monde: le football, un phénomène social total?» intitulé d'un dossier, [www.dossierdunet.com](http://www.dossierdunet.com).

5. Voir Grataloup, C., «Représenter/penser un monde mondialisé», *L'Espace Géographique*, 1-1999:13-28.

ment au cours de l'histoire, en particulier dans le cas des « empires » (mais ces empires forment, si l'on suit Braudel, la trame de mondialisations antérieures). Ainsi la correspondance entre le territoire, lieu de la souveraineté politique, et la capacité économique vole en éclat. De même la construction de normes, dans l'ordre juridique mais pas seulement, échappe à l'État et même à l'interétatique. De nouvelles solidarités, l'émergence d'une civilité mondiale, le jeu des réseaux et diasporas, la montée en puissance des acteurs mobiles, face aux acteurs sédentaires, mettent en question et en danger le Politis, comme espace des solidarités organisées sous l'égide de l'État-nation.

Une seconde configuration thématique transversale a trait au couple global/local. Bien entendu, il ne s'agit pas simplement d'énoncer que toute stratégie globale (firme ou autre acteur mondial) doit nécessairement tenir compte des facteurs locaux et s'inscrire dans des systèmes signifiants (économiques ou autres) qui ont une existence localisée, ou à l'inverse que cette stratégie ou action mondiale a des conséquences localement situées. Un tel énoncé, popularisé avec le néologisme de « globalisation », recouvre une réalité qui est devenue banale ou triviale, s'il s'agit de rappeler l'interdépendance des échelles du réel, du local au global.

Ce que le couple global/local recouvre c'est que le modèle de la mondialisation avec sa dynamique et ses contradictions se reproduit à chaque niveau de la réalité, donc à différentes échelles, de la plus globale à l'échelle de petites entités, groupements humains ou individus. La question des inégalités et celle de la « fragmentation » des espaces partiellement intégrés ou encore celle des fractures sociales nouvelles illustrent ce phénomène. Dans le domaine des inégalités (si on laisse de côté les questions de mesure et de commensurabilité) on assiste à des phénomènes contradictoires conduisant à des controverses indécidables. En effet, d'une part il y a, semble-t-il, grâce à la croissance de grandes nations (par le nombre d'habitants), un rétrécissement de l'écart de revenu individuel moyen entre groupe de pays développés et pays en développement ; mais de l'autre, force est de reconnaître la persistance et même l'accroissement des inégalités tant locales (pas seulement infranationales) que mondiales. De plus l'élargissement des inégalités est observable dans les lieux mêmes où se concentre la richesse du monde : dans les pays riches (quart-monde) et au sein des métropoles mondiales. L'inégalité des revenus (comme celle des patri-

moins) devient le reflet d'inégalités qui ne sont pas seulement corrélées aux appartenances territoriales. De la même manière que la grande richesse, la pauvreté se distribue et se reproduit aux différentes échelles de la société mondiale. La mondialisation se révèle, du moins sous l'angle de la distribution des revenus, comme une réalité à caractère « fractal », c'est-à-dire une réalité dotée d'une structure qui se répète à l'identique à différentes échelles. Dès lors, si cette permanence structurelle est considérée comme acceptable, la mesure de la mondialisation peut être opérée à différentes échelles et non nécessairement à l'échelle globale : la mesure « dans » la mondialisation est mesure de la mondialisation.

Ces deux configurations thématiques brièvement tracées (réseau/territoire et global/local) appellent, semble-t-il, à un nouvel examen du thème de la mobilité, ou pour être plus précis de l'opposition fixe/mobile (ou encore sédentaire/nomade). Cela représente une troisième configuration thématique.

La représentation de la mondialisation a été et est encore fréquemment opérée en faisant référence à cette opposition : la mondialisation serait le résultat d'une mobilité accrue des biens, des personnes, des capitaux, des savoirs, des objets culturels, permise par le progrès des techniques de transport (aérien et terrestre) mais aussi par les technologies de l'information et de la communication. Bien sûr tout n'est pas mobile et on peut différencier les flux selon leur vitesse relative et leur viscosité ou fluidité. L'objectif visé par l'usage de l'opposition mobile/immobile est d'expliquer certaines des tensions nées de la mondialisation : ainsi les « gagnants » de la mondialisation seraient ceux qui grâce à leur mobilité peuvent tirer parti des différences entre territoires et espaces (mobilité du capital qui permet aux entreprises de bénéficier des différences de coûts des ressources, mobilité du capital financier qui permet aux fonds d'investissement les placements les plus avantageux, mobilité des individus dotés de compétences spécifiques et valorisées). Ce gain est en quelque sorte lié à la possibilité d'arbitrer entre les ressources et les activités immobiles.

À l'inverse, les perdants – fixes parce que attachés à des lieux – seraient sous la contrainte (ou la menace) de n'être pas intégrés aux réseaux organisés par les acteurs mobiles s'ils ne satisfont pas certain niveau d'efficience. C'est bien sûr à l'encontre du travail salarié peu qualifié qu'une contrainte de ce type est

aujourd'hui exercée<sup>6</sup>, mais c'est aussi tout l'enjeu de ce qu'on appelle la concurrence fiscale et, dans un autre registre, de l'exportation des modèles politiques. Précisément, la tension entre mobilité et immobilité est particulièrement utile pour comprendre comment la mondialisation met en danger les systèmes nationaux et territoriaux de redistribution fiscale et sociale qui reposent sur la contribution fiscale obligatoire et le droit à l'usage de biens collectifs et de prestations, obligation et droit appuyés sur l'appartenance à une collectivité territorialement définie.

Mais cette question de mobilité/immobilité recouvre deux types de mobilité qui sont ainsi confondues alors qu'elles correspondent à deux logiques différentes, parfois complémentaires. La première renvoie à la mobilité physique d'objets matériels, y compris les corps physiques, qui changent de lieu grâce au transport. Ce type de mobilité rendue toujours techniquement plus efficace et plus économique (aussi longtemps que le prix de l'énergie le permet) a partie liée avec le développement des relations internationales d'échanges et de production. Est mobile ce qui relie des espaces séparés et réduit la distance sans l'annuler (mobilité variable et distance variable).

La seconde mobilité concerne celle des signes et des symboles, de toute forme d'information, qui s'est trouvée démultipliée par le développement des télécommunications d'abord, puis des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le résultat est l'ubiquité des signes dans une transmission instantanée au sein de réseaux. L'information une fois entrée en un des points du réseau est immédiatement accessible en tout autre point (du moins à l'échelle temporelle qui est la nôtre). Dès lors, cette «mobilité» extrême des signes fait disparaître la notion de distance et, à côté de ce qui est doué d'ubiquité, tout le reste paraît nécessairement «immobile». Mais surtout le réseau constitue théoriquement une structure spatiale abstraite sans distance entre les points, car l'ubiquité des signes annule la distance (mobilité infinie et distance nulle). La mobilité des signes peut même jusqu'à un certain point se substituer à celle des objets/sujets<sup>7</sup>. Cette substitution n'est toutefois pas complète, parce que la distance (ou la proximité) importe pour les choses matérielles.

Si l'on peut écouter un concert à distance, on ne peut utiliser un vêtement virtuel.

Mais même dans l'ordre immatériel (information, savoir) l'ubiquité des signes a conduit à penser que les contenus des discours étaient d'emblée dotés de la même ubiquité. Or l'ubiquité des signes suppose la normalisation complète des codes et syntaxes, outre l'accès à ces langages (par la formation) et aux supports matériels qui les portent. Le pari d'une transmission idéale des contenus s'est heurté aux limites du codifiable: toute information ou savoir n'est pas entièrement codifiable ou formalisable. Dès lors les vertus de la proximité spatiale ont été redécouvertes; et nombre d'analyses s'intéressent aujourd'hui à la notion de proximité, par exemple en économie pour ce qui concerne l'analyse de l'émergence des innovations industrielles, ou le fonctionnement des territoires. Mais cela concerne aussi d'autres champs comme ceux de l'appartenance des individus à des entités collectives et donc la citoyenneté.

Dans cette conclusion, d'autres configurations thématiques auraient pu être évoquées telle que celle correspondant à l'opposition homogénéité/différence sur le plan culturel, comme sur celui des valeurs et des discours. Ce thème mériterait d'autres développements que ceux, trop brefs, qui lui sont consacrés dans ce Cahier. Il nous semble d'autant plus important qu'il renvoie aux différentes représentations de la mondialisation: celles-ci ne sauraient être limitées à la représentation par le monde occidental. «La mondialisation vue d'ailleurs» fait partie des poursuites possibles. D'autres questions aussi, comme celles de la gouvernance ou de la régulation de la mondialisation devraient être approfondies. L'analyse et le débat restent à poursuivre... ■

6. Si le travail salarié peu qualifié est non mobile, comparé au capital, c'est moins par choix que par nécessité politique: la mobilité internationale du travail est sous surveillance, alors qu'au cours de la grande phase de mondialisation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle elle était admise (et même encouragée).

7. Voir le diagnostic à distance grâce au transfert numérisé de radiographies, ou le traitement de données informatisées – réservations, hotline, gestion bancaire back office, etc.